



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

A.S.A AUTO-CROSS DE L'OUEST

34ème AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE MAURON 56

REGLEMENT

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2017 de la FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A .S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST 1 la Gaubretière 44750 CAMPBON organise les 15&16 AVRIL avec le concours de l'AUTO-CROSS MAURONNAIS une épreuve nationale d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR intitulée :

34ème AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE MAURON 56

Elle compte pour :

- Le championnat de France d'Auto-Cross.
- La Coupe de France d'auto-Cross ;
- Le Championnat de France de SUPER-SPRINT.
- La Coupe de France JUNIOR-SPRINT et MAXI-SPRINT.
- Le Championnat de France SPRINT-GIRL.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile.
- Le Championnat des conducteurs de l'A.C.O.Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional sous le N° 7 en date du **16/01/2017** et par la FFSA sous le permis d'organisation N°124 en date du **07/02/2017**

1.1. OFFICIELS

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

Observateur de la F.F.S.A		
Président du Collège des commissaires Sportifs	M.BRIGARDIS HENRI	20583
Délégué F F S A		
Membres du collège	M.MERCIER JEAN MARIE	4176
Secrétaire du collège des commissaires sportifs	MME THEFFO Mie ANNICK	28784
Directeur de Course	M.ILLIEN SERGE	36268
Directeur de course adjoint chargé de la gestion des images	M.CAROF JEAN MARIE	203852
Directeur de course adjoint	M.RAINAUD CHRISTIAN	6150
	M.MENOCHET PATRICE	3286
Adjoints à la Direction de course	M.VALEAU DIDIER	10270
	MME PINI BARBARA	205557
	M.ILLIEN STEPHANE	41218
	M.BEAL LUC	9660
Adjoint chargé de la vérification des N° de course et de la publicité	M.JOSSE JEAN DENIS	34725
Commissaire Technique Responsable délégué F.F.S.A		
Commissaires techniques	M.LOBROT MARTIAL	114567
	M.RICHARD YVES	4953
	M.VINCENT ROBERT	8796
	M.BOUGAULT MICHEL	42903
	M.HUBY YVES	4923

	M.RETO	JEROME	204310
	M.ROQUES	JEAN PIERRE	178808
	M.WATTU	GWENael STAGIAIRE	47803
	M.BROUSSE	GUY	48007
	M.OLIVIER	CLAUDE	16353
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	M.GASCARD	PATRICK	162732
	M.TOLLEMER	NATHALIE	25930
	M.OLLITRAULT	JEAN PAUL	6694
Chronométrateur responsable délégué F.F.S.A.	M.GAASCH	PATRICE	32392
Chronométrateurs. 4 choisis parmi la liste proposée par la FFSA.	M.MARTINEAU	FREDDY	12279
	M.MOREAU	JOEL	176841
	MME VALEAU	NICOLE	176665
	M.VEZIE	FRANCOIS	205770
	MME MOYON	ROSELYNE (stagiaire)	231444
	M.MILLOT	CLAUDE	148448
Commissaire responsable du parc fermé	M.GOURDON	JOSEPH	8938
Juges de faits	M.ROUINVY	JEAN LUC	106723
	M.GOURDON	JOSEPH	8938
Responsable des vérifications administratives	MME MOREAU	FRANCE	13620
Secrétariat serveur	MME MITRAC	DANIELE	6151
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état de la piste	M.THEODIN	EUGENE	150789
Médecin Chef	DOCTEUR	NOUREDINE HEROUAL	
Responsable de la sécurité	MME.THEODIN	MORGANE	214608
Responsable du service presse	M.THEODIN	EUGENE	
Responsable de l'affichage	M.LE PESQUER	GILBERT	245101
	M. GOUYETTE	DENIS	244794
Speakers	M.MOREAU	PATRICK	13621
	M.BOUSSEAU	FLORIAN	
	M.LEGENTLHOMME	JULIEN	245099
Organisateur Technique	AUTO CROSS	MAURONNAIS	
Organisateur Administratif	A.S.A. AUTO CROSS	DE L OUEST	

ART 1.1 Officiels sera complété par un additif après connaissance des officiels désignés FFSA.

1.2 .HORAIRES

Parution du règlement	dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements pour les pilotes invités	le 6 AVRIL 2017
Publication de la liste des engagés :	le 12 AVRIL 2017
Date et lieu de l'épreuve	le 15-16 AVRIL 2017 à MAURON 56.

VENDREDI

Vérifications techniques préliminaires pour les pilotes prioritaires

**Horaires : 10H30-12H30
14H00-22H00**

SAMEDI 15 AVRIL 2017

Vérification administratives et techniques de 7H à 9H45 selon convocation

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Salle du collège à 7H

Briefing : un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives
Briefing oral : 15mn après les fin des essais chronos. (Stand restauration)

Essais chronométrés (1 essai) à partir de 8H ou 8H 30 (selon le nombre)
PAUSE
1ere et 2 ème Manches qualificatives à partir de 13h00
Fin de la 1ere journée au plus tard 19h30

DIMANCHE 16 AVRIL 2017

3 eme Manche qualificative à partir de 8 H 30
Pause et séances de dédicaces
Demi Finales & Finales à partir de 13 H
Fin du Meeting 18H

Affichage des résultats provisoires 15mn après la fin de chaque finale

Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes invités auront lieu le **15 AVRIL 2017** de 7H à 9H45
Les vérifications administratives au bungalow administratif, les vérifications techniques au hangar technique.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Pour les pilotes invités les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

MME PINI BARBARA
1 Le petit Moustoir
56320 MESLAN
TEL : 06 14 12 14 41

à partir de la parution du règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au : **6 AVRIL 2017**.
à minuit, **pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : 110€ pour les compétitions du championnat et de la coupe.**

Chaque pilote invité recevra une convocation individuelle. Si à la date du 13 AVRIL 2017 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au 0641421441OU0240581327
Si 4 jours avant la date de l'épreuve le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

3.2.EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la SPRINT-GIRL.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité, une pièce d'identité et le passeport technique.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les titres de participation INTERDITS

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

JUNIOR-SPRINT : 30 **réservé aux pilotes nés a partir du 01-01-1997 jusqu'au 31.12.2005 inclus.**
TOURISME-CUP: :30 SPRINT-GIRL : :30
BUGGY-CUP : : 30 MAXI-SPRINT : :30
MAXI-TOURISME :30 BUGGY 1600 : :30
SUPER-SPRINT :45 SUPER-BUGGY : :30

4.4.NUMEROS

Les numéros de course utilisés seront impérativement ceux fournis par l'opérateur selon le tarif fixé par celui -ci ils doivent être conservés dans leurs dimensions d'origine. Le prix n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera « publicité » ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1.PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit MARCEL MOULINEUF à MAURON 56. Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 mètres.

Le circuit est agréé par la FFSA sous le N° 56 12 15 0238 AC Nat 0988 L'accès au circuit se fera MAURON, le circuit est situé à 1Km de la ville, MAURON est à l'ouest de RENNES 35.

6.4.TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé à l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui sont affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation pendant l'épreuve au 0689602425, avant l'épreuve au 0240581327.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.ESSAIS

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

LE 15 AVRIL 2017 à partir de 8H (ou 8h30)

Les essais chronométrés se dérouleront sur 4 tours chronométrés, chaque série se terminera dès qu'une voiture aura effectué 4 tours chronométrés.

7.2. BRIEFING ORAL

Le briefing oral aura lieu sous le chapiteau de la restauration coté tour de la direction de course (assis) 15mn après la fin de la séance d'essais chronométrés. Seule la présence des pilotes est autorisée. Tenue correcte exigée

7.3 COURSE

Manche qualificative 1ère

le 15 AVRIL 2017 A partir de 13H

Manche qualificative 2ème

le 15 AVRIL 2017 Fin des épreuves au plus tard 19H30

Manche qualificative 3ème

le 16 AVRIL 2017 A partir de 8H30

Demi-finales

le 16 AVRIL 2017 A partir de 13H

Finales

le 16 AVRIL 2017 Fin du meeting 18H

Les manches qualificatives se dérouleront sur 5 tours.

Les demi-finales se dérouleront sur 6 tours.

Les finales se dérouleront sur 7 tours.

7.3.1

La pôle position est fixée à gauche.

7.6.PARC FERME

A l'arrivée des demi-finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire.

Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel provisoire sera affiché 15mn maximum après la fin de chaque finale.

Il deviendra définitif 30mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2.PRIX EN CHEQUE.

Les prix suivants seront distribués par l'organisateur technique pour un total de 5940€.

Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie.

1 ^{er}	200€
2 ^{ème}	150€
3 ^{ème}	125€
4 ^{ème}	100€
5 ^{ème}	85€

10.3. LES COUPES

10.4. Une coupe sera remise aux 3 premiers à la fin de chaque finale.

ARTICLE 11. DIVERS

Pollution.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place sous peine d'amende, conformément à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2017